1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : ABEX EP 120 K

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange : Utilisation(s) particulière(s): Emulsifiant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : RHODIA Opérations
40 Rue de la Haie Coq
93306 Aubervilliers Cedex - France
Tel : +33 (0)1.53.56.50.00

Numéro d'appel d'urgence : MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7)
Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK)
Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK)
Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore)
China : +86 10 5100 3039 (Beijing)

Adresse e-mail : information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement — R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (67/548/CEE,1999/45/CE)

Phrase(s) R : R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Ne présente PAS de danger particulier d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques. (après évaporation de l'eau) Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nature chimique : Sel d'ammonium de nonylphenol (ramifié) éthoxylé et sulfaté
Solution aqueuse

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Ethoxylated nonylphenol, sulphate, ammonium salt	No.-CAS : 68649-55-8 auto classification	R53	H413 : Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 4	>= 30 - < 40
Ethoxylated nonylphenol	No.-CAS : 68412-54-4 auto classification	R53	H413 : Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 4	>= 1 - < 2,5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : non applicable

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins).

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudres polyvalentes.
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Liquide aqueux; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie. Toutefois, après évaporation de l'eau, le résidu peut éventuellement brûler, avec: avec dégagement de gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Autres informations	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Équipement de protection individuelle Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants appropriés. Lunettes de sécurité Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer. Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Méthodes de nettoyage		
Récupération	:	Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Décontamination/nettoyage	:	Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Conseils supplémentaires	:	Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Conditions de stockage		
Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant. Conserver dans le conteneur d'origine.
Produits incompatibles	:	Oxydants forts Réducteurs puissants.
Conditions d'emballage		
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Matières plastiques.
Température de stockage	:	10 - 49 °C

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Veiller à une ventilation adéquate. Aspirer au point d'émission.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.

Protection des mains	:	Matière des gants: Gants en néoprène En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	clair
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	7,0 - 8,0
Point de congélation	:	< 4 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	> 100 °C

Point d'éclair	:	Non applicable (Liquide aqueux).
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Hydrocarbures aromatiques insoluble solvants organiques polaires. insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Masse volumique	:	env. 1,06 g/cm3 à 25 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	110 - 140 mPa.s à 25 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Oxydants forts Réducteurs puissants.
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique,libère (après évaporation de l'eau) : oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre (Oxydes de carbone - CO + CO2).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	Non classé nocif en cas d'ingestion L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Rapports internes non publiés
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	lapin Pas d'irritation de la peau L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Rapports internes non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	lapin Pas d'irritation des yeux L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Rapports internes non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	Pas d'information disponible.

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	Pas d'information disponible.

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	Pas d'information disponible.
Génotoxicité in vivo	:	Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité	:	donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Biodégradabilité aérobie ultime Partiellement biodégradable Par analogie Rapports internes non publiés

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	:	Produits de décomposition Bioaccumulable. Données bibliographiques

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Eau

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale	:	Dangereux pour l'environnement (pas de symbole) Produits de décomposition Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Données bibliographiques

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.

Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
Motif élimination déchet	:	Recycler après nettoyage. Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Autres données	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Restrictions à la commercialisation et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses	:	Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 - ANNEXE XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-S citées dans les sections 2 et 3.

S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3 et 16.

H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.